

LE DEVOIR.com

Recyclage - Québec vient en aide aux centres de tri

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
Édition du jeudi 29 janvier 2009

Mots clés : Recyclage, centres de tri, Gouvernement, Québec (province)

Le papier et autres matières recyclables s'empilent, faute de marché



Photo: Jacques Nadeau

Québec se porte au secours des centres de tri aux prises avec d'importantes difficultés financières en raison de l'effondrement des prix des matières recyclables, comme le papier, qui vaut maintenant le cinquième de ce qu'il valait il y a six mois. Or, le papier représente plus de la moitié des revenus de la collecte sélective.

Le plan présenté hier par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, comprend des mesures à court et à moyen termes, favorablement accueillies par le monde municipal mais avec plus de réserves du côté environnemental.

Jusqu'ici, a précisé Dave Leclerc, l'attaché de presse de la ministre, «seulement» trois centres de tri ont cessé de trier les matières qu'ils continuent de récupérer cependant, quitte à les entreposer. Il s'agit de Rouyn-Noranda, de Sainte-Béatrix, dans Lanaudière, et de Grande-Rivière, en Gaspésie. Mais hormis trois camions de matières recyclables envoyées au dépotoir en Mauricie «par erreur», dit-il, le ministère n'a identifié aucun autre rejet de matières recyclables au dépotoir. Partout ailleurs cependant, la crise économique frappe dur et l'effondrement du marché des matières recyclables prive presque tout le monde des revenus anticipés.

Pour la ministre Beauchamp, il n'est pas question toutefois d'abandonner les stratégies de récupération et de recyclage mises en place à grands frais au cours des dernières années.

«Les Québécois, a déclaré la ministre, ont adopté de saines habitudes de récupération et nous avons la responsabilité de nous assurer que leurs efforts quotidiens ne soient pas vains. Le gouvernement a donc adopté des mesures justes et équilibrées pour permettre aux centres de tri de traverser la crise actuelle et d'accroître leur compétitivité à long terme.»

Les centres de tri privés pourront obtenir des prêts grâce au programme Renfort, annoncé en décembre pour soutenir la relance économique. Quant aux centres de tri publics, souvent gérés par une régie intermunicipale, Recyc-Québec pourra leur fournir des liquidités sous forme de prêts. Québec estime que deux enveloppes de 6 millions pourraient être ici nécessaires, et cette aide vaudra jusqu'en 2012 au besoin.

À moyen terme, Québec va légiférer pour permettre aux municipalités de rouvrir leurs contrats de service avec les centres de tri pour négocier de nouveaux tarifs afin de leur éviter la faillite. Il en coûtera moins cher aux villes de négocier une hausse de tarifs avec l'opérateur en place que d'aller sur le marché dénicher un nouveau partenaire à prix fort, a

précisé au Devoir le porte-parole ministériel.

La ministre Beauchamp a indiqué dans son communiqué qu'un fonds éventuellement doté de quelque 8 millions permettra de pallier aux besoins les plus pressants. De plus, un comité conjoint, regroupant les principaux acteurs du secteur, va devoir identifier les avenues susceptibles de faire augmenter au Québec la demande pour les produits recyclables, puisque c'est là précisément que réside l'essentiel du problème.

Si les deux fédérations municipales se félicitent de ce plan gouvernemental, on le juge par contre beaucoup «trop modeste et incomplet» du côté du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Son porte-parole, Karel Ménard, estime que Québec devrait en priorité envisager la mise en place d'une «Agence de commercialisation des matières recyclables», sur le modèle de ce qui se fait en agriculture. Ainsi, dit-il, cette agence pourrait négocier des contrats d'approvisionnement beaucoup plus importants et à long terme avec de gros joueurs économiques, ce que chaque centre de tri ne peut faire isolément. Cette agence aurait une capacité de stockage qui lui permettrait de stabiliser les prix et les revenus des centres de tri tout en leur imposant des normes de qualité sur les matières récupérées afin d'en améliorer la valeur marchande.

Le front commun préconise aussi l'imposition par règlement de contenus en papier, en plastique et en métaux recyclés aux producteurs de produits vendus ici afin d'augmenter la demande. Le plan de la ministre prévoit qu'à compter du 31 mars, les organismes publics québécois devront réserver 80 % de leurs achats en papier dont le contenu recyclé devra osciller entre 30 et 50 %.

Vos réactions

[recyclage impropre à la demande](#) - par Lorraine Duguay, Me (gerguay@gmail.com)


Le jeudi 29 janvier 2009 15:00

Réagissez à ce texte

Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont requis.

<p>* Titre de l'intervention</p> <input type="text"/>
<p>* Message</p> <input type="text"/>
<p>Afficher votre adresse avec votre commentaire <input type="checkbox"/></p>
<p>SOUMETTRE >></p>

- Un produit ou un service ?

Recherche	
<input type="text"/>	RECHERCHER

Publicité